Passeports biométriques

PRESENCE OBLIGATOIRE DE L'INTERESSE(E) Y COMPRIS POUR LES MINEURS, POUR LE DEPOT ET LE RETRAIT DU PASSEPORT.

DOSSIER A DEPOSER ET A RECUPERER SUR RENDEZ-VOUS : 04.77.52.74.02

Possibilité de faire une pré-demande : création d'un compte personnel sur le site predemande-passeport.ants.gouv.fr
Cette démarche est gratuite, seule la fiscalité, sera demandée.

- Ancien passeport si renouvellement ou modification (qui ne sera pas restitué)
- Déclaration de perte ou de vol (déclaration à remplir en gendarmerie pour le vol, en mairie en cas de perte).
- Livret de famille + coordonnées des parents (nom, prénom, date et lieu de naissance)
- Carte Nationale d'Identité en cours de validité (**originale**) copie non acceptée
- **Acte de Naissance avec filiation, datant de moins de 3 mois, pour 1ère demande ou renouvellement d'un passeport perdu ou volé, périmé depuis plus de 2 ans** (inutile si titulaire d'une CNI en cours de validité à jour de votre état civil ou si titulaire d'un passeport non sécurisé en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans) (Mairie du lieu de naissance**) (original) – *cette demande est gratuite.***
- **Carte d'identité ou passeport du parent demandeur (pour les mineurs) - original**
- 1 Photo en couleur récente (**moins de 6 mois**), conforme aux normes « passeport » – cadre non découpé, de face, tête nue, format (35x45) **(fond blanc interdit)**
- Justificatif de domicile récent au nom de l'intéressé(e), sauf quittance de loyer d'un bailleur privé (**original**)
  Ou (si pas de justificatif au nom du demandeur majeur)
  justificatif de domicile de l'hébergeant + titre identité de l'hébergeant + attestation de l'hébergeant (imprimé spécifique à compléter ou télécharger sur le site de la mairie) + tout document au nom de l'intéressé(e) à l'adresse de l'hébergeant -**originaux**
- Jugement de divorce pour mineurs précisant l'exercice de l'autorité parentale et le domicile (**original**)
- Justificatifs de l'acquisition de la nationalité française (si C.N.I. périmée) - **original**

- ADULTE : timbre fiscal **86 €** - validité 10 ans
- MINEUR de 15 ans et plus : timbre fiscal **42 €** - validité 5 ans
- MINEUR de moins de 15 ans : timbre fiscal **17 €** - validité 5 ans

AUCUN PASSEPORT NE SERA DELIVRE EN URGENCE.

LE PASSEPORT NON RECUPERE DANS LE DELAI DE 3 MOIS NE POURRA ETRE REMIS A L'INTERESSE(E) ET SERA AUTOMATIQUEMENT RETOURNE EN PREFECTURE POUR DESTRUCTION.

LE SERVICE EST EQUIPE D'UN DETECTEUR DE FAUX DOCUMENTS.